

# Règlement du Grand Festival

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

LoVerdun Vitrines, dont la présidente est Mme Delphine Vaudois, association domiciliée au 5 Quai de Londres 55100 VERDUN organise un jeu-concours sans obligation d'achat qui aura lieu les 17,18 et 19 juillet 2026.

## ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique et majeure domiciliée en France métropolitaine.

## ARTICLE 3 ET 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au jeu, les candidats pourront obtenir un bulletin de participation sans obligation d'achat chez les commerçants participant à l'opération (**à raison d'un bulletin par personne, même nom même adresse, même commerce, en libre circulation avec obligation d'achat**).

Nombre total de bulletins distribués dans les commerces : 10 000.

Les commerces participants sont les adhérents 2026 (liste disponible sur [www.loverdunvitrines.fr](http://www.loverdunvitrines.fr))

Les candidats mettent les bulletins de participation dans l'urne situé :

**chez Coccimarket 20 rue Mazel 55100 Verdun**

## ARTICLES 5 ET 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATION

Pour participer, récupérez gratuitement un bulletin de participation dans l'un des commerces participants, sans obligation d'achat.

Partez ensuite à la recherche des affiches exposées dans les vitrines des commerces du centre-ville. Retrouvez les 7 scènes représentées sur l'affiche officielle du Grand Festival, réalisée par Nathalie Barborin, et inscrivez dans chaque case du bulletin le nom du commerce correspondant à la scène retrouvée.

Une fois votre bulletin complété, renseignez vos coordonnées puis déposez-le avant le lundi 20 juillet à 12h dans l'urne LoVerdun Vitrines située chez Coccimarket.

Le jeu est ouvert pendant toute la durée de l'opération. Les bulletins avec les bonnes réponses seront regroupés pour le tirage au sort aura lieu le 21 juillet à 19h15 en Facebook Live sur la page LoVerdun Vitrines.

8 bulletins seront tirés au sort :

Les 2 premiers remportent une carte cadeau LoVerdun Vitrines de 100€ dans le commerce de leur choix. Les 6 suivants remportent une carte cadeau LoVerdun Vitrines de 50€. Seuls les tickets complètement remplis seront valables.

Le gagnant devra justifier son identité en se présentant avec sa pièce d'identité ainsi que son ticket de caisse d'origine par mail à [contact@loverdunvitrines.fr](mailto:contact@loverdunvitrines.fr) lors de la récupération de son bon d'achat.

#### ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Seul le gagnant sera informé du résultat de sa participation au jeu-concours. Il sera averti personnellement par téléphone ou par mail indiqué sur son bulletin de participation.

Le gagnant sera informé des modalités qu'il devra respecter.

Le règlement complet de ce jeu sera adressé par courrier aux participants qui en feraient la demande.

L'organisateur se réserve le droit de publier les résultats du concours sur sa page Facebook et ses supports de communication papier.

#### ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour quelque raison que ce soit.

Le seul fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans condition du présent règlement dans son intégralité.

Toute réclamation devra être faite par écrit et adressée à l'association avant le 31 juillet 2026.

Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date. Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant l'interprétation du présent règlement.

#### ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Il ne sera effectué aucun remboursement pour frais de participation.

Ce règlement pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbre remboursés sur simple demande, au tarif postal lettre verte en vigueur) à l'adresse de l'association et ce à titre gratuit.

Il sera affiché dans tous les commerces participants.

#### ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES

Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser leur image et leurs coordonnées à des fins de promotion du concours et de ses résultats. Ces autorisations entraînent renonciation à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de leur nom, de leur âge, de leur image, et dès lors que ces utilisations sont conformes aux précédents alinéas. Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée de deux ans à partir de l'annonce des résultats.

#### ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

LoVerdun Vitrines se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité soit engagée sur ce fait.

Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre email ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles demandées. Cependant la liste des gagnants

peut être communiquée à nos partenaires qui fournissent les bulletins, ceci à des fins promotionnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par le biais de notre adresse mail [contact@loverdunvitrines.fr](mailto:contact@loverdunvitrines.fr)

TOUS LES CAS NON PREVU PAR LE REGLEMENT SERONT TRANCHES PAR L'ASSOCIATION.